



Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL ARMOR-ARGOAT AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 04 juillet, le Conseil de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération dûment convoqué, s'est assemblé à la salle multifonctions, rue Kéravel à Grâces sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers suivants :

ALLAIN Catherine - BEGUIN Jean Claude - BERNARD Joseph - BOUGET Yannick - BOUILLLOT Lise - BREZELLEC Danielle - BURLLOT Gilbert - CADORET Guy - COAIL Christian - CŒUR Dominique - CONNAN Guy - CONNAN Josette - CORRE Isabelle - COULAU Philippe - DAGORN Aimé - DANNIC Jean-Yves - DE CHAISEMARTIN Jean-Yves - DELTHEIL Anne - DOLO Yannick - DOYEN Virginie - ECHEVEST Yannick - ERAUSO Dominique - GAREL Pierre Marie - GAUTIER Guy - GIUNTINI Jean Pierre - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky - GUILLOU Claudine - HAMON Christian - HAMON Bernard - HERVE Gérard - JOBIC Cyril - KERHERVE Guy - LACHATER Yves - LE BARS Yannick - LE BIANIC Yvon - LE COTTON Anne - LE CREFF Jacques - LE GALL Hervé - LE GALL Gilbert - LE GALL Annie - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Philippe - LE GOFF Yannick - LE HOUEIROU Annie - LE MASSON Monique - LE MEAUX Vincent - LE MOIGNE Jean Paul - LE MOIGNE Yvon - LE NORMAND Jean Pierre - LE SAULNIER Brigitte - LE VAILLANT Gilbert - LEYOUR Pascal - LOZAC'H Claude - LUTTON Emmanuel - MANGOLD Jacques - PARISCOAT Dominique - PICAUD Jean Luc - PRIGENT Marie Yannick - PRIGENT Christian - RANNOU Hervé - RAOULT Michel - ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALLIOU Pierre - SALOMON Claude - SCOLAN Marie Thérèse - SIMON Yvon - VINCENT Patrick - VITEL Jean Claude - BLONDEL Catherine - LE MEUR Daniel - TIREL Emmanuel.

Conseillers communautaires excusés :

AMELINE DE CADEVILLE Ghislaine pouvoir à Jacky GOUAULT
 BERNARD Cinderella pouvoir à Hervé LE GALL
 COCGUEN Marie-Jo pouvoir à Pierre SALLIOU
 LE LOUET Jean-Paul pouvoir à Lise BOUILLLOT
 PASQUIET Anne Marie pouvoir à Patrick VINCENT
 ZIEGLER Evelyne pouvoir à Philippe LE GOFF
 CLEC'H Vincent - GUILLAUMIN Guilda - GUILLOU Rémy - GUILLOU Jean-François - KERLOGOT Yannick - LARVOR Yannick - LE BARS Yvette - LE CAER Gérard - PRIGENT Jean Paul - TONDEREAU Sébastien.

Membres en exercice : 86	Membres présents : 73	Votants : 79
--------------------------	-----------------------	--------------

Date d'envoi des convocations : 28 juin 2017

M. Jean Luc PICAUD a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2017.07.08 : charte bilingue : adoption de la charte

Rapporteur : Samuel LE GAOUYAT

Depuis 2011, l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) a lancé une campagne "Ya d'a Brezhoneg" visant à promouvoir et développer l'usage du breton dans l'espace public et dans la vie quotidienne des habitants.

Pour les collectivités signataires, ce processus se traduit par l'adoption d'une charte organisée en 3 niveaux de labellisation et correspondant à un nombre croissant d'objectifs à remplir, certains étant obligatoires, d'autres au choix dans une liste d'actions proposées.

Plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération sont déjà signataires de la charte.

L'Office Public de la Langue Bretonne a opté pour un processus de certification des EPCI qui permet à chaque communauté de choisir puis d'acquérir un label selon son degré d'implication et la nature des réalisations choisies.

Le Bureau du 13 juin 2017 a donné son accord pour engager la Communauté dans la démarche de certification de niveau 1 correspondant à la réalisation de 5 actions parmi les 37 proposées :

- *Signalétique bilingue extérieur et intérieur du siège*
- *Editorial bilingue dans le magazine communautaire*
- *Cartes de visite bilingue pour les conseillers communautaires en faisant la demande.*
- *Message téléphonique bilingue sur le répondeur de la Communauté.*

A ces 4 actions s'ajoute l'obligation de signer un contrat de mission pour une durée de 3 ans avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour inscrire la démarche dans la durée et en assurer le suivi.

En contrepartie d'une cotisation de 5 000 €/an, l'OPLB accompagne la collectivité notamment dans des prestations de traduction de documents et divers supports.

GP3A veut, en adhérant à la charte, montrer symboliquement son attachement à la langue bretonne, partie intégrante de notre patrimoine culturel.

Vu l'avis du bureau en date du 13 juin 2017,

Lecture entendue et après avoir délibéré,

Le conseil d'Agglomération, par 77 voix pour et 2 abstentions (MM Erauso et Hamon)

- **RATIFIE** la charte " Ya d'ar Brezhoneg".
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mission avec l'OPLB pour mettre en œuvre les actions retenues en déterminant leur délai de réalisation afin d'obtenir la labellisation de niveau 1.

Pour extrait conforme,
Le Président
Vincent LE MEAUX

